

Principales décisions de la CLE

- Election de Monsieur Francis CLIQUE à la présidence de la CLE,
- Elections de Messieurs Nicolas GARCIA, Marcel DESCOSY et Alphonse PUIG comme Vice-Présidents, respectivement à la première, deuxième et troisième vice-présidence,
- Augmentation du nombre de membres du Bureau de la CLE, avec dix membres élus en son sein, au lieu de huit,
- Elections des membres du Bureau de la CLE.

Introduction et ordre du jour

Il s'agit d'une réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau suite à l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2015 qui décrit la nouvelle composition de cette dernière, avec :

- ✓ 24 membres (Collège 1 : Collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux),
- ✓ 11 membres (Collège 2 : Usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations),
- ✓ 4 membres (Collège 3 : Représentants de l'État et ses établissements publics).

La fiche de présence est annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Xavier AERTS, chef du service Eaux et Risques à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ouvre la séance, à 14 H 45, en tant que représentant de l'État, pour l'élection du président de la CLE.

Avant d'ordonnancer l'élection du président de la Commission locale de l'Eau, Monsieur Xavier AERTS remercie les personnes présentes et rappelle l'importance de la politique de l'eau, qui ne peut se départir de celle du foncier. Puis, évoque l'importance de la poursuite du travail de la CLE pour la mise en place des modalités de gestion de l'eau sur le territoire du SAGE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

Ensuite, Monsieur Xavier AERTS rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Election du Président,
- Elections des trois Vice-Présidents,
- Vote modification des Règles de Fonctionnement de la CLE,
- Présentation de l'état des nappes au milieu de l'hiver,
- Présentation des enjeux du SAGE,
- Exposé du cabinet d'expertise juridique – Droit Public Consultants (DPC).

Suite à ce rappel de l'ordre du jour, il est procédé à l'élection du Président de la CLE.

Election du Président de la CLE

Un seul membre de la CLE est candidat à la présidence, en la personne de Monsieur Francis CLIQUE.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral (n°DDTM/SER/2015280-0002) du 7 octobre 2015, le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège I.

A cette élection sont donc invités à se prononcer les 12 membres présents du collège n°I, dont cinq avec un pouvoir. Sept élus sont excusés.

Les règles de fonctionnement de la CLE précisent que ce scrutin s'effectue à bulletin secret et que le quorum n'est pas nécessaire. L'ensemble du collège I est d'accord pour effectuer ce vote à main levée. Il est donc procédé à l'élection à main levée du Président de la CLE.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Monsieur Francis CLIQUE est réélu à l'unanimité à la présidence de la CLE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon et assure de ce fait la présidence de la séance en remplacement de Monsieur Xavier AERTS.

Elections des trois Vice-Présidents de la CLE

Préalablement aux élections des Vice-Présidents, Monsieur Francis CLIQUE, présente l'ordre du jour.

Puis, Monsieur Francis CLIQUE procède à l'appel à candidature des Vice-Présidents.

Les règles de fonctionnement de la CLE précisent que ces scrutins s'effectuent à bulletins secrets et que le quorum n'est pas nécessaire. L'ensemble du collège I est d'accord pour effectuer ces votes à main levée. Il est donc procédé aux élections à main levée des Vice-Présidents de la CLE.

Pour l'élection du premier Vice-Président est candidat Monsieur Nicolas GARCIA.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Pour l'élection du deuxième Vice-Président est candidat Monsieur Marcel DESCOSY.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Pour l'élection du troisième Vice-Président est candidat Monsieur Alphonse PUIG.
Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

A l'issue des votes, Messieurs GARCIA, DESCOSY et PUIG, sont respectivement élus à l'unanimité premier, deuxième et troisième Vice-Président.

Etat des nappes au 1^{er} février 2016

Monsieur Hichem TACHRIFT, directeur du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon, présente l'état des nappes au 1^{er} février 2016 et pour cela rappelle l'existence des six unités de gestion (UG) correspondant au territoire du SAGE des nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon.

Au niveau pluviométrique, l'année hydrologique est actuellement déficitaire de 63%.

Ce déficit touche directement les Unités de Gestion « Agly – Salanque », « Bordure côtière Nord » et « Vallée du Tech », qui se trouve en situation de crise n°2.

La situation la plus grave et qui correspond au plus bas niveau enregistré sur une période de retour de 10 ans.

L'unité de gestion « Bordure côtière Sud » est en situation de crise n°1, qui correspond au niveau le plus bas enregistré depuis 5 ans.

Les unités de gestion « Vallée de la Têt » et « Aspres – Réart » ont encore un niveau normal de leurs nappes. Cependant, concernant l'unité de gestion « Aspres – Réart » le niveau normal actuel est trompeur, du fait que les nappes ont dans ce secteur une très forte inertie. Localement, l'état des nappes affiché est encore dû aux précipitations de plusieurs mois en arrière, ce qui laisse craindre qu'au plus fort de l'été, les nappes de cette unité de gestion réagiront à l'absence de pluie de l'automne 2015 et de l'hiver 2016.

Globalement, la situation est d'autant plus inquiétante que ces niveaux de crise sont constatés en période où devrait s'effectuer la recharge des nappes. L'absence de pluies efficaces (c'est-à-dire qui permettent par leur importance la recharge des nappes) d'ici à la fin du mois de mars 2016, laisse très fortement craindre une situation de crise très importante pour l'été s'il ne pleut pas et si les prélèvements restent aux volumes habituels. C'est donc eux qui conditionneront la réponse des nappes en l'absence d'une météorologie favorable d'ici la fin de l'hiver.

La présentation de l'état des nappes relance les débats sur les besoins en eau aux horizons 2030 et même 2050.

Cela devra être abordé en séance plénière de la CLE, qui est l'instance de concertation du SAGE.

Extraits des principaux échanges ayant eu lieu autour des enjeux de la gestion de l'eau :

Monsieur Nicolas GARCIA, fait remarquer qu'il est important de communiquer sur la gestion

de l'eau et la pénurie d'eau à craindre pour cet été s'il ne pleut pas suffisamment.

Monsieur Nicolas GARCIA rajoute que la gestion de l'eau à l'horizon 2030, « c'est demain » et que de ce fait la réflexion de la CLE doit aller plus loin.

Monsieur Francis CLIQUE, Président de la CLE, propose de réunir rapidement le Bureau de la CLE afin de mettre en œuvre cette communication et que le Bureau réfléchisse aux conséquences de l'actuelle pénurie de précipitations et à l'anticipation des besoins à moyen et long termes, afin d'être en mesure de faire des propositions à la Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales.

Pour cela, Monsieur Francis CLIQUE propose d'opérer aux élections du Bureau de la CLE, qui n'était initialement pas prévu lors de cette réunion.

Monsieur Nicolas GARCIA, propose que soit menée une campagne de communication auprès des citoyens et précise que le SAGE n'est pas une affaire d'un mandat électoral. En ce sens, la communication doit s'inscrire dans une vision à long terme.

Monsieur Marcel DESCOSY, avance le choix d'attendre 15 jours avant d'alerter les citoyens, à l'argument que la situation peut s'améliorer dans ce délai et qu'une campagne de communication menée trop rapidement risquerait d'être contre-productive : « Il faut informer et non alarmer ».

Monsieur Alphonse PUIG fait remarquer que depuis 50 ans, on a asséché les marais et de ce fait supprimer les zones d'infiltration. Il faut retenir le peu d'eau que l'on a et pour ce faire restaurer ces zones.

Monsieur Alphonse PUIG avance également l'idée qu'il faut accepter de prendre des mesures draconiennes pour résoudre les problématiques liées à l'eau.

Monsieur Fernand ROIG souhaite que la recharge des nappes depuis les canaux d'irrigation soit généralisée à l'ensemble de la plaine du Roussillon et évoque l'idée de construire un barrage sur le Tech.

Monsieur Francis CLIQUE, demande à Monsieur Hichem TACHRIFT, que soit rapidement présenté le concept technique de la recharge du Quaternaire envisagée via le lit du Boulès depuis le canal de Perpignan et qui sera mis en place normalement dès l'an prochain.

Monsieur Roger MAJORAL, représentant de l'association des canaux de l'aval de Vinça, précise que ce système de recharge des nappes par relargage d'eau existe depuis longtemps sur les canaux d'irrigation de Vinça et de Thuir.

Egalement, Monsieur Roger MAJORAL demande à ce que toutes les communications et discussions soient basées sur le bon sens et la transparence, notamment concernant les forages agricoles, pour que des avancées significatives puissent être enregistrées et que les portes ne se referment pas.

Monsieur Nicolas GARCIA, précise qu'il faudra apporter une réponse solidaire en terme de gestion de la production d'eau.

Monsieur Alphonse PUIG, évoque la nécessité de se concerter pour trouver des solidarités nouvelles.

Monsieur Francis CLIQUE rappelle qu'il a obtenu l'agrément de la Stratégie du SAGE en Comité de Bassin Rhône Méditerranée, le 7 février 2015, à Lyon et qu'il faut continuer à se concerter pour finaliser le SAGE.

Vote des modifications des règles de fonctionnement de la CLE

Des modifications mineures des Règles de fonctionnement de la CLE sont proposées au vote. Ces modifications sont présentées par Georges PARMENTIER, chargé de mission du SAGE.

La nouvelle version des Règles de fonctionnement de la CLE, avait été jointe au courrier d'invitation de la réunion d'installation de la présente CLE.

Pour ce vote, le quorum des deux tiers est demandé. Avec 12 votants et 5 pouvoirs, le quorum des deux tiers est respecté. Le vote peut avoir lieu.

Il s'agit d'un vote à main levée.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

La nouvelle version des Règles de fonctionnement de la CLE est adoptée à l'unanimité.

Suite à ce premier vote des modifications des règles de fonctionnement de la CLE, afin de répondre à l'augmentation du nombre de membres de la CLE et offrir une répartition équilibrée des représentants des différentes unités de gestion du territoire, il est proposé de modifier la composition du Bureau de la CLE.

Le nombre de membres du Bureau de la CLE passe de huit à dix, avec :

- ✓ cinq représentants du Collège I,
- ✓ trois représentants du Collège II,
- ✓ deux représentants du Collège III.

Cette dernière modification des règles de fonctionnement de la CLE est proposée au vote à main levée.

Le scrutin est une adoption à l'unanimité de cette modification de la composition du Bureau de la CLE.

Elections des membres du Bureau de la CLE

Le Président et les trois Vice-Présidents de la CLE sont, de fait, membres du Bureau de la CLE.

A l'élection du cinquième membre du Collège I au Bureau de la CLE, Monsieur Alain GOT, maire de la commune de Saint-Laurent de la Salanque et représentant du syndicat RIVAGE est proposée à la candidature.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Monsieur Alain GOT, représentant du Syndicat RIVAGE et maire de Saint-Laurent de la Salanque est élu à l'unanimité au Bureau de la CLE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

A l'élection de trois membres du Collège II au Bureau de la CLE, les candidatures des représentants de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et du Syndicat des entreprises artisanales de forages sont complétées de celle du représentant de l'association des consommateurs « UFC Que Choisir ».

Les résultats des scrutins sont le suivant :

CLE du SAGE des nappes du Roussillon

Mas Mauran • Rue Frantz Reichel prolongée • 66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 57 56 51 • Fax. : 04 68 57 73 45
courriel : g.parmenier@nappes-roussillon.fr

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Sont élus à l'unanimité au Bureau de la CLE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon :

- ✓ le représentant de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales,
- ✓ Monsieur Jean MIAS, représentant du Syndicat des entreprises artisanales de forages,
- ✓ Monsieur Bernard CUENET, représentant de l'association des consommateurs « UFC Que Choisir ».

A l'élection de deux membres du Collège III au Bureau de la CLE, les représentants de l'Agence de l'Eau RMC et de la DDTM des Pyrénées-Orientales, sont proposés à la candidature.

Les résultats des scrutins sont le suivant :

- Inscrits : 24,
- Votants : 17,
- Exprimés : 17,
- Nuls : 0.

Les représentants de l'Agence de l'Eau RMC et de la DDTM des Pyrénées-Orientales, sont élus à l'unanimité au Bureau de la CLE des nappes Plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

Présentation des enjeux du SAGE

Cette présentation est effectuée par Georges PARMENTIER.

Afin d'informer au mieux les nouveaux membres de la CLE, la présentation des enjeux du SAGE inclut un descriptif sommaire des nappes de la plaine du Roussillon et un rappel contextuel des éléments majeurs concourant à la construction du SAGE.

Les deux principaux usages sont :

- ✓ la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable des populations permanente et touristique,
- ✓ l'irrigation agricole.

Ces deux usages représentent 95 % des prélèvements dans les nappes Pliocène et 89 % des prélèvements dans les nappes Quaternaire.

La pierre angulaire de la gestion des prélèvements passe par la connaissance des forages. Les forages de mauvaise qualité, défectueux, abandonnés ou qui ne respectent pas les règles de l'art ont un impact qualitatif sur la ressource en eau des nappes.

L'étape de la Stratégie du SAGE a identifié cinq enjeux, qui sont déclinés en six orientations stratégiques :

1. « articuler préservation des nappes et aménagement du territoire, pour préserver l'avenir de la plaine du Roussillon »,
2. « Partager l'eau entre les différents usages en respectant les capacités de recharge des nappes »,
3. « Réguler la demande en eau par une politique volontariste d'économies »,

4. « Connaître tous les forages et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité »,
5. « Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable »,
6. « Organiser la gouvernance pour une gestion efficace des nappes ».

Exposé du cabinet d'expertise juridique – Droit Public Consultants (DPC)

Le cabinet d'expertise juridique, Droit Public Consultants (DPC) a présenté le contenu juridique de l'outil SAGE (volets planification et opérationnel).

Les intervenants du cabinet d'expertise juridique étaient maîtres Jean-François SESTIER et Eveline PLENET.

Le SAGE n'étant pas une affaire d'un mandat il est opportun d'avoir une feuille de route qui précise : le calendrier général, les délais de mise en compatibilité, au sens de la loi, des dispositions et les moyens humains et financiers (réalistes) nécessaires à la réalisation.

Plusieurs autres données techniques ont été dispensées, sur le contenu respectif du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement.

Ces deux documents avec leur atlas cartographique respectif sont les documents du SAGE.

Conclusion

Avant de terminer la réunion il est rapidement fait état de l'avancement du SAGE, qui en est à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

La rédaction du PAGD qui sera suivi du Règlement du SAGE, impose un rythme soutenu de réunion de la CLE.

Pour cela, il est proposé dans le cadre du calendrier prévisionnel la mise en place d'une CLE courant mai. Cependant, la date initialement proposée du 12 mai 2016 ne peut être retenue.

Une date de CLE sera programmée ultérieurement.

L'ordre du jour prévisionnel est :

- ✓ Validation autour des grands enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau à travers l'orientation stratégique : « *Partager l'eau des nappes entre les différents usages, dans le respect de l'équilibre quantitatif* ».

17h00. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Francis CLIQUE clôt la séance.

Fait à Perpignan, le 22 février 2016,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

FRANCIS CLIQUE

CLE du SAGE des nappes du Roussillon

Mas Mauran • Rue Frantz Reichel prolongée • 66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 57 56 51 • Fax. : 04 68 57 73 45
courriel : g.parmenier@nappes-roussillon.fr

Liste de présence – Membres de la CLE

Collège des collectivités	
Nom	Structure représentée
Rémy ATTARD	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart
Gilbert BOSCH	Commune de Millas
Francis CLIQUE	Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
René CORBEFIN	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Leucate – Le Barcarès
Marcel DESCOSY	Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille
Nicolas GARCIA	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes du Roussillon
Alain GOT	CLE du SAGE Salses – Leucate
Alphonse PUIG	Communauté de Communes des Aspres
Josèphe RODENAS	Commune de Salses-le-Château
Fernand ROIG	Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon
Martine ROLLAND	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Angélique SORLI	Communauté de communes Salanque Méditerranée
Collège des usagers	
Nom	Structure représentée
Jean-Michel BROQUAIRE	Association Syndicale des Irrigants de la Salanque
Bernard CUENET	Association de consommateurs "UFC – Que Choisir"
Renée LAVALLÉE	Association Alternative aux pesticides
Roger MAJORAL	Association des canaux de l'aval de Vinça
Patrick MARCOTTE	CIVAM Bio 66
Jean MIAS	Syndicat des Entreprises Artisanales de Forages
Sylvie MICHEL	Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
René PATAU	Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées – Orientales
Collège des services de l'Etat	
Nom	Structure représentée
Xavier AERTS	MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales
Evelyne LACOMBE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
Jean-Bernard TERRÉ	Agence Régionale de Santé

Liste des pouvoirs représentés

Collège des collectivités		
Nom	Pouvoir de	Structure représentée
Alphonse PUIG	Thierry AVANZI	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Nicolas GARCIA	Raymond PLA	SCoT Littoral Sud
Francis CLIQUE	Alexandre PUIGNAU	Syndicat Vocation Unique du Tech
Martine ROLLAND	Robert OLIVE	Commune de Saint-Féliu d'Amont
Angélique SORLI	Charles CHIVILO	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly
Collège des usagers		
Nom	Pouvoir de	Structure représentée
Roger MAJORAL	Michel GUALLAR	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
Jean MIAS	Gérard CAPDET	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales
Collège des services de l'Etat		
Nom	Pouvoir de	Structure représentée
Xavier AERTS	Gabriel LECAT	Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée, représenté par la DREAL

Excusés et absents (Membres de la CLE et du Syndicat Mixte)

Collège des collectivités

Mme Nicole AMOUROUX, M. Thierry AVANZI, André BORDANEIL, Hervé CAZENOVE, M. Charles CHIVILO, Mme Carole DELGA – Présidente de la Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Mme Isabelle GEA, M. Denis OLIVE, M. Robert OLIVE, M. Raymond PLA, M. Alexandre PUIGNAU, M. Pierre ROGÉ.

Collège des usagers

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture.

Collège des services de l'Etat

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Liste de présence – Autres participants (techniciens)

Prénom – Nom	Structure
Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte des Nappes de la plaine du Roussillon
Marianne BOTET	Syndicat Mixte des Nappes de la plaine du Roussillon
Georges PARMENTIER	Syndicat Mixte des Nappes de la plaine du Roussillon
Christelle ALOT	DDTM des Pyrénées-Orientales
Régis INGOUF	Région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
Jean-Luc SIRAC	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Martine ASSENS	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Fanny DEBEURNE	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Marie MAILHEAU	Syndicat RIVAGE
François TOULET-BLANQUET	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly
Jean BERTRAND	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
Sandrine JAFFARD	Association des canaux de l'aval de Vinça
Julien LE GUERN	Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech
Céline FAJON-HERVIOU	Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
Andrée ESCARE	Commune de Salses-le-Château
Philippe PROIA	Association de consommateurs « UFC – Que Choisir »